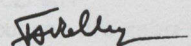


J'ai l'honneur, sur les instructions de mon gouvernement, de proposer la prorogation de l'Accord de commerce de 1956, liant le Canada et l'Ukraine pour une nouvelle période de deux ans, soit du 18 avril 1993 au 17 avril 1995. J'ai l'honneur de proposer également que nos deux Gouvernements s'engagent à conclure le plus tôt possible les négociations en vue d'un nouvel Accord de commerce pour remplacer l'Accord de 1956.

Si cette prorogation agréée à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que la réponse de votre Excellence à cet effet, constituent entre nos deux Gouvernements un accord prorogeant l'Accord de commerce de 1956, qui entrera en vigueur le 18 avril 1993.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

L'Ambassadeur,



François A. Mathys